


2026-04/20

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 
ID : 083-218300291-20260409-2025_04_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur François CAVALLIER, Maire**

Membres présents : François CAVALLIER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Luc ANTONINI, Marie MEYER, Jacques BERENGER, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Sophie LOPEZ, Jean-Claude RENUCCI, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Philippe VERCHER, Emilie REBUFFEL, Donat BERTOZZI, Stéphanie FOULON, Karine CACHELEUX, Basile TESTARD, Marie BOISNET, Eric JACOBI, Marie-Joëlle FOURNEL, Olivier MONERY

Membres absents excusés : Bérengère GINOUX (pouvoir à Sophie LOPEZ), Christiane TANZI (pouvoir à Sandrine BUIRON)

Membres absents : Pascal MONTLAHUC

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	24	VOTANTS :	26
-------------------	-----------	------------------	-----------

**ADHESION A L'ASSOCIATION AMORCE : DECHETS, ENERGIE ET EAU
CHANGEMENT DE SUPPLEANT
(Annule et remplace la DM 2025-09/04)**

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'association AMORCE au titre de la compétence des déchets ménagers et eaux assainissement

DESIGNER Monsieur le Maire en tant que titulaire au sein des divers instances de l'association que Monsieur Jean-Christophe CHAUTARD, adjoint à l'environnement en tant que suppléant

AUTORISER Mr Le Maire à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

- Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance